



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, qu'une **consultation publique par écrit** concernant le projet de règlement numéro 12-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé aura lieu du 9 juillet 2020 au 23 juillet 2020 inclusivement.

Le projet de règlement vise à modifier certaines limites des grandes affectations du territoire :

- **Modifier la limite de l'affectation agro-forestière de type 2 à même une partie de l'affectation rurale dans la municipalité d'Ayer's Cliff ;**
- **Modifier la limite de l'affectation rurale à même une partie de l'affectation extraction dans la municipalité de Bolton-Est ;**
- **Modifier les limites des affectations agro-forestière de type 2 et rurale dans la municipalité d'Eastman.**

En raison du décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclarait l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois pour une période de 10 jours et les arrêtés adoptés par la suite qui ont prolongé l'état d'urgence sanitaire, la MRC a dû annuler la consultation publique prévue le 31 mars dernier.

L'arrêté numéro 2020-033 du 7 mai 2020 permet aux MRC de remplacer les consultations publiques par une procédure de **consultation écrite** d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public. Les commentaires écrits doivent être acheminés à la MRC par la poste (455 rue MacDonald à Magog, Qc, J1X 1M2) ou par courriel (info@mrcmemphremagog.com).

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement numéro 12-19 au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, au bureau de la MRC situé au 455 rue MacDonald à Magog, ou sur le site internet de la MRC (www.mrcmemphremagog.com/gestion-du-territoire/amenagement-du-territoire/reglements-modifiant-schema-vigueur/).

Donné à Magog, ce 6 juillet 2020

Guy Jauron, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (projet règl. 12-19)

Je, soussigné(e), Anne Turcotte, secrétaire-trésorier (ère) / greffier(ère) de la municipalité de Eastman, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 7 juillet 2020 entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 juillet 2020.

Signature :
